



Communauté de Communes

du Pays de Saverne

Saverne, le 30 juillet 2025.

Pôle Economie-Environnement

Affaire suivie par :

Frédéric AVELINE

T : 03.88.71.61.17.

P : 07.68.75.30.58.

M : frederic.aveline@cc-paysdesaverne.fr

LE PRESIDENT

A

DREAL GRAND EST

Monsieur le Président de la Mission
Régionale d'Autorité Environnementale
Service évaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marche n°24
BP 10001
67050 STRASBOURG CEDEX

OBJET : Plan Local d'Urbanisme
Modification simplifiée n°1
Confirmation de la non-soumission à évaluation environnementale

P.J. : Dossier

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Otterswiller, les études menées ont conclu à l'absence d'incidences notables des changements apportés au document d'urbanisme sur l'environnement.

En application des dispositions de l'article R.104-33 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous consulter pour confirmation de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

À cette fin, vous trouverez, dans le dossier joint, les informations visées par l'article R.104-34 du Code de l'Urbanisme.

Dans l'attente de votre avis sous 2 mois, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Dominique MULLER

